

## **Les embûches sur la voie de la retraite.**

Un bon plan de retraite devrait être conçu pour résister aux imprévus ou à tout le moins être suffisamment souple pour qu'il puisse s'adapter aux circonstances changeantes risquant de survenir à tout moment.

Prévoir les éventuelles embûches sur la voie de la retraite peut vous aider à arriver à votre destination confortablement et en toute sécurité.

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à épargner et à planifier en vue de la retraite. Plus vous commencerez tôt à mettre de l'argent de côté, plus votre épargne fructifiera au fil du temps pour constituer un pécule à la retraite.

Prenons l'exemple d'élever des enfants. Élever des enfants peut être l'un des grands plaisirs de la vie, mais c'est aussi une charge financière importante. Songez à constituer un REEE pour chaque enfant. Tout comme l'épargne-retraite, plus vous commencerez tôt à verser des cotisations, plus vous disposerez de temps pour faire croître l'argent mis de côté et ainsi contribuer au financement des études plus tard.

Les économies conservées en espèces peuvent souffrir des effets néfastes de l'inflation. Investissez plutôt votre épargne dans des instruments qui sont exposés aux marchés. Cela aidera à suivre le rythme de l'inflation ou, dans certains cas, à l'emporter sur l'inflation.

Recevoir un cadeau, une prime ou un héritage inattendu peut être réconfortant, et c'est une belle occasion de compléter votre épargne-retraite. Il peut être tentant de dépenser de l'argent imprévu de façon insouciant ou extravagante, mais si vous ne gardez pas vos objectifs d'épargne en tête, vous pourriez rater une occasion d'accroître votre sécurité financière.

Que vous partiez à la retraite sous peu ou dans plusieurs années, la planifier avec l'aide d'un conseiller peut vous permettre de mieux vous préparer au grand jour.



©2021 Manuvie. Tous droits réservés. Le présent matériel est la propriété de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) et il est utilisé sous licence restreinte. Il ne peut être copié, transmis ou utilisé sans l'autorisation écrite expresse de Manuvie. Manuvie ne peut être tenue responsable des dommages ou des pertes découlant de l'utilisation des renseignements qu'il contient. Cette vidéo est proposée à titre indicatif seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'elle fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Le nom Manuvie, la lettre « M » stylisée et le nom Manuvie accompagnée de la lettre « M » stylisée sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.